

Recyclage CACES chariots automoteurs à conducteur porté

Catégorie 1A, 2B, 3, 4(INTRA), 5 et 7(INTRA) - Conforme à la recommandation R489 de la CNAMTS

Validation :

Certification, Attestation de formation,
Certification, Attestation de formation

Éligibilité :

CPF, CPF

Lieu(x) :

Moirans, Entreprise, Moirans, Entreprise

Durée :

2 jours

Les + de la formation

- Une formation certifiante reconnue dans l'industrie et les transports, conforme à la recommandation R389 de la CNAMTS
- Une remise à jour complète combinant apport théorique et pratique

Public :

Toute personne ayant déjà obtenue leur CACES dans la catégorie choisie et souhaitant mettre à jour ses connaissances

Prérequis :

- Avoir 18 ans minimum
- Savoir lire, écrire et comprendre le français
- Avoir obtenu le CACES de la catégorie de chariot choisie
- Être muni des EPI obligatoires (gants, chaussures et vêtement)

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Méthodes actives et participatives s'appuyant sur des exemples issus de l'entreprise, pratique de la manutention sur le ou les chariots
- Moyens : Chariots, palettier, charges, plans inclinés, camion ou autre équipement permettant l'évolution sur plan incliné, le chargement latéral, salle équipée de vidéoprojecteur. Livret de formation complet fourni
- Effectif moyen : 8 pers. Max/groupe

Modalités de suivi et d'évaluation :

- Attestation de présence
- Délivrance du CACES® si réussite au test théorique et pratique (test réalisé par un organisme extérieur)
- Attestation des acquis de la formation

Intervenants :

Évaluation annuelle des intervenants selon notre processus qualité ISO 9001

OBJECTIFS

- **Situer** le rôle des instances et répertorier les obligations que lui impose, à son niveau la réglementation
- **Identifier** les principaux organes et équipements du chariot pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et **assurer** les opérations de maintenance qui sont de son ressort
- **Expliciter** et **justifier** les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation du chariot
- **Réaliser** en sécurité les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot

PROGRAMME

Situer le rôle des instances et répertorier les obligations que lui impose, à son niveau, la réglementation

- La réglementation et la recommandation R489
- Le rôle des différentes instances internes et externes
- Les organismes de contrôle technique et les vérifications obligatoires
- Droit et responsabilité du cariste, de l'employeur (exemples de jurisprudence)
- Les enjeux prévention liés à la conduite de chariot : statistiques et coûts d'accidents du travail
- Le droit d'alerte et de retrait

Identifier les principaux organes et équipements du chariot pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort

- Les catégories de chariots, leurs caractéristiques fonctionnelles, et leurs limites d'utilisation
- Les organes de service et dispositifs de sécurité
- Les équipements adaptables au chariot
- Les paramètres influençant la stabilité du chariot et sa distance de freinage
- Les vérifications à la prise de poste et les opérations de maintenance de 1er niveau

Expliciter et justifier les mesures de sécurité à mettre en œuvre lors de l'utilisation du chariot

- L'identification des risques liés à l'opération de manutention
- Les principaux facteurs d'accidents pouvant se produire lors de l'utilisation d'un chariot
- Les dispositifs de protection du conducteur sur le chariot
- Les pictogrammes et les panneaux de signalisation routière
- Les risques liés à la mise en œuvre de différents carburants ou des équipements électriques dont est équipé le chariot (branchement, déconnexion, recharge des batteries)
- Les symboles des produits dangereux, les risques liés à leur manutention et leur stockage
- Le plan de circulation ou le protocole de sécurité
- L'interdiction liée au transport ou à l'élévation de personne

Recyclage CACES chariots automoteurs à conducteur porté

Catégorie 1A, 2B, 3, 4(INTRA), 5 et 7(INTRA) - Conforme à la recommandation R489 de la CNAMTS

- La vérification de l'adéquation du chariot à l'opération de manutention à réaliser : adaptation à la charge et aux conditions prévues de manutention
- La réalisation des opérations de prise de poste, de fin de poste et de maintenance de 1er niveau
- La conduite du chariot : à vide, en charge, en marche arrière et avant, en virage
- L'opération de manutention, selon la catégorie de chariot :
- Prendre et déposer une charge au sol,
- Effectuer la mise en stock et le déstockage à tous les niveaux d'un palettier
- Effectuer le gerbage et le dégerbage en pile
- Assurer, depuis le sol, le chargement et le déchargement latéral d'un camion remorque
- Assurer le chargement et le déchargement d'un camion remorque par l'arrière à partir d'un quai
- Effectuer la prise, la dépose et le transport d'une charge longue et/ou volumineuse

CACES R389 détenu : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

CACES R489 correspondant : 1A - 2A et 2B- 3 - 4 - 5 - 7

ORGANISATION

Interentreprises (1A, 2B, 3, 5), Intra-entreprise (1A, 2B, 3, 4, 5 et 7)

Attention, en INTRA, l'entreprise devra posséder les moyens nécessaires au passage des tests CACES® selon la recommandation R489

ORGANISATION

Interentreprises, Intra-entreprise, Interentreprises, Intra-entreprise